

PROGRAMMES FÉDÉRAUX D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

Région du Québec



Environnement Canada, Développement économique Canada, le Conseil national de recherche du Canada, Industrie Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Ressources naturelles Canada offrent au Québec des programmes de soutien technique et financier à l'intention des entreprises qui développent et commercialisent des technologies et des produits innovateurs reliés à l'environnement. Chaque programme présente des conditions et des modalités d'application particulières qui répondent à des besoins précis. Ces ministères travaillent en étroite collaboration, au sein d'une équipe de coordination interministérielle régionale, pour le développement et l'essor d'une industrie environnementale régionale.



Environnement
Canada

Environment
Canada



Conseil national de
Recherches Canada

National Research
Council Canada



Industrie Canada Industry Canada



Développement
Économique Canada

Canada Economic
Development



Agence des douanes
et du revenu du Canada

Canada Customs
and Revenue Agency



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

**Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)
Volet « Recherche et développement »**



Conseil national de Recherches Canada

National Research Council Canada

IDÉE-PME Volet « Environnement »



Environnement Canada

Environment Canada



Développement Économique Canada

Canada Economic Development

MISSION ET OBJECTIFS	Supporter la recherche de base, la recherche appliquée, la recherche des idées, le développement expérimental, le développement de la technologie ou le développement du produit jusqu'au stade de validation du concept technique	Conseils et soutien financier pour la démonstration et la commercialisation de technologies environnementales
ORGANISMES VISÉS/STADE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE	Les PME incorporées de moins de 500 employés	Les PME de moins de 200 employés ainsi que les regroupements, les associations et organismes d'appui aux PME qui œuvrent dans les industries environnementales au Québec
PROJETS ADMISSIBLES/ CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ/ CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> études de faisabilité technique projets de recherche et développement adaptation de technologies existantes acquisition d'une nouvelle compétence technique nouveauté, innovation risques et défis techniques bénéfice commercial identifiable accroissement de capacité d'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> études et plans stratégiques touchant le développement d'une technologie environnementale travaux requis pour adapter une technologie aux exigences du marché démonstration d'une technologie identification et évaluation de nouvelles technologies études sur les tendances ou sur l'évolution technologique diffusion des résultats développement et mise en œuvre d'un plan de commercialisation d'une technologie
COÛTS ADMISSIBLES (SUPPORTÉS)	<ul style="list-style-type: none"> coûts salariaux directs honoraires de sous-traitants et consultants 	<ul style="list-style-type: none"> honoraires de consultants coûts de main-d'œuvre directement reliés au projet frais d'homologation et de brevets coûts de location d'équipements et de locaux frais d'organisation d'événements
COÛTS NON ADMISSIBLES (NON SUPPORTÉS)	<ul style="list-style-type: none"> bénéfices marginaux matériaux équipements frais indirects de recherche et développement 	<ul style="list-style-type: none"> coûts d'immobilisations coûts admissibles aux crédits d'impôts et autres programmes d'aide à la recherche et développement
CONTRIBUTIONS	<ul style="list-style-type: none"> maximum de 50 % des coûts admissibles totaux limite de 350 000 \$ durée maximale du projet : 36 mois contribution de l'entreprise : minimum de 25 % du coût total du projet 	<ul style="list-style-type: none"> accepte projets jusqu'à 1 000 000 \$ de coûts admissibles maximum de 50 % des coûts admissibles totaux limite de 500 000 \$
REMBOURSEMENT	Contribution non remboursable	Contribution entièrement remboursable
CUMUL DES AIDES	Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent	Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent
MODES DE REMBOURSEMENT/ TAUX D'INTÉRÊT/ DÉLAI DE GRÂCE / DÉLAI DE RECOUVREMENT	Aucun remboursement	<ul style="list-style-type: none"> paiements périodiques fixes pré-établis jusqu'à 100 % de la contribution <i>ou</i> redevances annuelles en fonction d'un pourcentage des ventes annuelles brutes, jusqu'à 100 % de la contribution <i>ou</i> redevances annuelles en fonction d'un pourcentage des ventes sur un marché-cible jusqu'à 135 % délai de grâce de 2 ans après la fin du projet et 5 ans maximum pour rembourser

**Programme d'aide
à la recherche industrielle (PARI)
Volet « Aide à la pré-commercialisation (AP) »**



Conseil national de
Recherches Canada National Research
Council Canada

**Partenariat technologique
Canada (PTC)**



Industrie Canada Industry Canada

<p>Soutien de projets de mise au point ou de démonstration de produits, de technologies et de procédés novateurs jusqu'à l'étape précédant la commercialisation</p>	<p>Encourager l'innovation en investissant dans des démarches de recherche-développement du secteur privé</p>
<p>Les PME incorporées de moins de 500 employés</p>	<p>Les entreprises, les organismes et les institutions établis au Canada</p>
<p>Mise au point de technologies novatrices à partir de la preuve de validité du concept (faisabilité technique du produit ou du procédé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • technologies nouvelles et novatrices • technologies environnementales • matériaux industriels de pointe • fabrication de pointe • biotechnologies • technologies de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • technologies environnementales • recherche industrielle • développement pré-concurrentiel • études <p><i>Critères d'évaluation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • retombées technologiques et économiques pour le Canada • faisabilité technologique du projet • création ou préservation d'emplois • investissement essentiel à la réalisation du projet • contribution doit être remboursée
<ul style="list-style-type: none"> • coûts de main-d'œuvre • contrats de services • matériaux et fournitures • matériel, équipements et autres immobilisations • frais généraux directs 	<ul style="list-style-type: none"> • coûts de main-d'œuvre et de matériel reliés directement au projet • dépenses générales telles que les coûts de main-d'oeuvre, de matériel et d'équipement indirects
<ul style="list-style-type: none"> • coûts des essais d'homologation et de certification • coûts liés à la mise en marché du produit • coûts du matériel, de l'équipement ou des installations pour la production commerciale • production de gabarits, moules 	<ul style="list-style-type: none"> • coûts des terrains et immeubles • dépenses antérieures à la production
<ul style="list-style-type: none"> • accepte projets jusqu'à 1 500 000 \$ de coûts admissibles • maximum de 33 % des coûts admissibles totaux • limite de 495 000 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • accepte projets dont les coûts admissibles sont supérieurs à 1 500 000 \$ • cas par cas basé sur un pourcentage des coûts admissibles, mais n'excédant pas 33 %
<p>Contribution remboursable</p>	<p>Contribution remboursable sous condition</p>
<p>Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent</p>	<p>Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent</p>
<p>Redevances basées sur les ventes totales</p>	<p>Modalités de remboursement négociées cas par cas, selon le risque et la nature du projet, les besoins du demandeur et les avantages pour le Canada</p>

Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental



Agence des douanes
et du revenu du Canada

Canada Customs
and Revenue Agency

Programme d'incitatif pour les vérifications énergétiques



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Encouragements fiscaux aux entreprises canadiennes qui font de la recherche scientifique et du développement expérimental au Canada

Encourager les entreprises du secteur industriel à réaliser des études de vérification énergétique en milieu industriel afin d'identifier des sources possibles de réduction de la consommation d'énergie

Tous les contribuables canadiens

Toutes entreprises du secteur industriel ou manufacturier inscrites à l'initiative des Innovateurs énergétiques industriels (IIEI) de RNCan (inscription gratuite)

Domaine de la science ou de la technologie :

- développement expérimental
- recherche appliquée
- recherche pure

Critères essentiels

- avancement de la science ou de la technologie
- incertitude scientifique ou technologique
- contenu scientifique et technique

Projets de vérification énergétique remplissant les conditions d'une évaluation technique effectuée par un consultant indépendant

Dépenses pour travaux de recherche scientifique et de développement expérimental :

- salaires
- matériaux
- équipement (dans certaines conditions)
- certains frais généraux
- sous-traitance

- honoraires des consultants

- travaux effectués à l'extérieur du Canada
- travaux de développement courant

- coûts non-liés aux honoraires des consultants sélectionnés pour la conduite de la vérification énergétique

Crédits d'impôt à l'investissement (CII) de 20 % pouvant être majoré à 35 % des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental admissibles et remboursables dans certaines conditions

- 50 % des coûts admissibles
- limite de 5 000 \$
- versée après la remise du rapport de vérification finale joint à la facture payée du consultant

Contribution non remboursable (crédits d'impôts)

Contribution non remboursable

Ne s'applique pas

Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent

Ne s'applique pas

Aucun remboursement

L'industrie de l'environnement au Québec et au Canada

L'industrie de l'environnement tire parti de la pression exercée sur les entreprises de tous les secteurs pour les amener à rencontrer des normes plus élevées de rendement environnemental. La demande de technologies antipollution augmente, tout comme celle des procédés qui aideront les entreprises à accroître leur efficacité en termes d'environnement.

Voici quelques faits saillants d'une enquête menée par Statistique Canada en 1996-1997 qui présentent un portrait général sur l'industrie de l'environnement au Québec et au Canada :

- L'industrie canadienne de l'environnement se compose surtout de petites et moyennes entreprises (PME). On en recensait 5950 en 1997 dont 1458 au Québec. Les PME se sont avérées les principaux fournisseurs de biens et de services environnementaux (60 % de tous les revenus liés à l'environnement).

- Les entreprises canadiennes ont perçu des revenus en 1997 de 11,5 milliards de dollars en rapport avec l'environnement, soit 4 % de plus qu'en 1996. À l'échelle du Québec, les revenus liés à l'environnement sont demeurés inchangés à 2,5 milliards de dollars.

- Les revenus provenant des exportations de biens et de services environnementaux ont totalisé 898 millions de dollars en 1997 pour le Canada, dont 100,5 millions de dollars pour le Québec. Les États-Unis ont constitué le plus grand marché d'exportation pour l'industrie canadienne de l'environnement, suivis de l'Europe et de l'Amérique du Sud.

- Le nombre total d'emplois des établissements commerciaux qui ont déclaré des revenus liés aux activités environnementales était de 159 932 en 1997, dont 32 748 au Québec.

PROGRAMMES FÉDÉRAUX D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

	Recherche et développement		Démonstration et commercialisation			Vérification
TYPE DE PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Idée - Recherche en laboratoire - Tests préliminaires - Banc d'essai - Étude de marché 		<ul style="list-style-type: none"> - Essai pilote - Démonstration sur le terrain - Essai réduit en vraie grandeur - Utilisation commerciale en vraie grandeur 			<ul style="list-style-type: none"> - Vérification énergétique industrielle
TYPE D'ENTREPRISE	Toutes les entreprises canadiennes	PME canadiennes < 500 employés	PME canadiennes < 500 employés	PME canadiennes < 200 employés	Grandes entreprises canadiennes	Entreprises du secteur industriel ou manufacturier
PROGRAMMES	Crédits d'impôts (ADRC)	PARI (CNRC)	PARI (CNRC)	IDÉE-PME (EC et DEC)	PTC (IC)	Incitatif pour les vérifications énergétiques (RNCan)
NATURE DE L'AIDE MAXIMALE ACCORDÉE	Contribution non remboursable (crédits d'impôts)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution non remboursable • Petits projets jusqu'à 75 % des coûts admissibles (contribution maximale de 15 000 \$) • Projets plus importants : jusqu'à 50 % des coûts admissibles (contribution de 15 000 \$ à 350 000 \$) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution remboursable • 33 % des coûts admissibles • Contribution jusqu'à 500 000 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution remboursable • Maximum de 50 % des coûts admissibles totaux • Contribution maximale de 500 000 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution remboursable • 33 % des coûts admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution non remboursable • 50 % des coûts admissibles • Contribution maximale de 5 000 \$

En collaboration avec les ministères fédéraux qui offrent des programmes d'aide pour soutenir les technologies environnementales, Environnement Canada vise à promouvoir l'innovation technologique pour la recherche de solutions efficaces pour la conservation et la protection de l'environnement.

Pour tout renseignement sur les programmes présentés dans le présent dépliant :

Environnement Canada

Section Innovation technologique et secteurs industriels
105, McGill, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2E7
Téléphone : (514) 283-9274
Télécopieur : (514) 496-2901
Courriel : gerald.girouard@ec.gc.ca
Site Internet :
http://lavoieverte.qc.ec.gc.ca/dpe/Francais/dpe_main_fr.asp?innov_sujet

Développement économique Canada

Tour de la Bourse, 800, Square Victoria
Bureau 3800, C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-6412
Télécopieur : (514) 283-3302
Site Internet :
<http://www.dec-ced.gc.ca>

Conseil national de recherche du Canada

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)
75, boul. de Mortagne, pièce P-101
Boucherville (Québec)
J4B 6Y4
Téléphone : (450) 641-5300
Télécopieur : (450) 641-5301
Site Internet :
<http://www.nrc-cnrc.gc.ca/dfc>

Industrie Canada

5, Place Ville-Marie
7^e étage, suite 700
Montréal (Québec)
H3B 2G2
Téléphone : (514) 283-8349
Télécopieur : (514) 283-8916
Courriel : chiasson.gerard@ic.gc.ca
Site Internet :
<http://strategis.ic.gc.ca/environnement>

Agence des douanes et du revenu du Canada

305, boul. René Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A6
Téléphone : (514) 496-1286
Télécopieur : (514) 496-6607
Courriel :
suzanne.boutin@ccra-adrc.gc.ca
Site Internet :
<http://www.ccra-adrc.gc.ca/rsdc>

Ressources naturelles Canada

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET - Varennes
1615, Lionel-Boulet, C.P. 4800
Varennes (Québec)
J3X 1S6
Téléphone : 1 (800) 322-8122
Télécopieur : (450) 652-5994
Courriel : audit.industrie@rncan.gc.ca
Site Internet :
<http://cedrl.mets.rncan.gc.ca>

Pour la mise à jour des modalités des programmes de cette brochure, consultez le site Internet à l'adresse suivante :
<http://lavoieverte.qc.ec.gc.ca/dpe/Programme/index.asp>

Production et coordination : Suzie Thibodeau, Christine LePage et Jean Lapointe
Révision du texte : Monique Simond

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003
N° de catalogue : EN40-500/2003F
ISBN : 0-662-88313-6

Mars 2003